

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA,

13 novembre 2000, Oslo, Norvège

La séance est ouverte à 14h00.

1. Allocution de bienvenue

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue à la réunion aux membres du Comité exécutif, ainsi qu'aux autres personnes présentes pour assurer que le Comité exécutif ne commette pas d'erreurs.

Il est très agréable de se retrouver à Oslo à l'occasion de ces réunions du Comité exécutif, du Conseil de Fondation de l'AMA et du comité intergouvernemental, qui se réunira pour sa part à l'issue de la réunion du Conseil de Fondation de l'AMA.

Ce qui leur faut examiner ici c'est le programme des activités 2000 et les résultats, auxquels on est parvenu après un an d'existence et qui sont remarquables pour une organisation internationale. Ces résultats donnent une indication du chemin parcouru par l'AMA en si peu de temps.

Il leur faudra également envisager les activités de 2001 qui auront un effet sur les Jeux Olympiques à Salt Lake City et il espère que certains des modèles mis au point pour le contrôle et la gestion des résultats ainsi que pour le programme des observateurs indépendants pourront être appliqués à d'autres sports.

2. Liste de présence

La liste de présence circule paraphée par les membres présents (Annexe).

3. Approbation du procès-verbal de la téléconférence du Comité exécutif, le 2 août 2000

LE PRESIDENT indique que si à la fin de la réunion il n'y a eu aucun commentaire concernant ce procès-verbal, il considérera celui-ci comme approuvé et le signera à cet effet.

DECISION

Le procès-verbal de la téléconférence du Comité exécutif de l'AMA le 2 août 2000 à Lausanne est approuvé.

4. Rapport sur les activités en cours

LE PRESIDENT souligne qu'il est important de passer en revue toutes les activités en cours. Une bonne part d'entre elles a trouvé son terme et les membres constituants dans leur ensemble ont tout lieu d'être satisfaits des résultats obtenus.

MME VANSTONE indique que l'Australie souhaiterait qu'un peu de temps soit réservé au cours de cette réunion à la tenue d'un large débat. Elle ne voit pas qu'aucune discussion ait été prévue pour déterminer quelle orientation le Comité exécutif souhaiterait faire prendre à l'AMA. De même, l'ordre du jour ne prévoit aucun débat sur la stratégie. Autant de questions importantes. Dans cette période d'après Sydney, alors qu'ils pourraient presque se montrer euphoriques devant les résultats obtenus par l'AMA au cours des douze derniers mois, il leur faut désormais se concentrer sur Salt Lake City, en plus de définir une stratégie à long terme.

Il est également essentiel d'aborder les questions générales de gestion. l'une d'entre elles étant la définition d'une stratégie. L'Australie souhaite ardemment la poursuite du renforcement de l'AMA et elle comprend la nécessité de la participation financière des gouvernements mais il lui faut également

savoir où va l'argent. Une certaine responsabilisation comptable est indispensable. Munis de cela, elle ne doute pas que les gouvernements accepteront facilement d'apporter leur contribution financière.

M. Syväsalmi a besoin d'un personnel en nombre suffisant et il est nécessaire qu'une personne présente les documents sous une forme raccourcie, afin que ceux-ci puissent être transmis dans l'intervalle des réunions.

Il leur faut également aborder la question du remplacement de l'actuel président, dans la mesure où, que ce soit son mandat qui arrive à expiration où que ce soit lui qui s'oriente vers ce que certains considèrent comme des fonctions plus élevées, en tout état de cause, il n'est pas pour rester à l'AMA indéfiniment. Il ne faudrait pas qu'ils attendent que l'une de ces situations se présente pour qu'ils se demandent ce qu'il y a lieu de faire.

L'AMA doit se fixer une stratégie, mettre ses finances sous contrôle et décider d'un type d'administration propre à satisfaire les gouvernements, faute de quoi, on n'empêchera pas les tensions superflues de persister.

LE PRESIDENT est d'accord pour ajouter cette question au point 16 de l'ordre du jour. Il signale le poids des divers comités à la tête de l'AMA. Tous les points mentionnés par Mme Vanstone valent d'être abordés, peut-être après une certaine rétrospective de ce qui a été réalisé jusqu'à présent en reprenant depuis là où ils sont partis.

M. MOYER refuse d'admettre l'argument selon lequel la direction exécutive de l'AMA serait en fait le résultat d'un ensemble de recommandations de comités. Il estime que les membres du Comité exécutif ont un rôle essentiel à jouer quand il s'agit de débattre des objectifs que l'on veut avoir atteints dans cinq ans. L'orientation qu'ils donneront à l'AMA doit en être l'indicateur. Le Comité pourra ensuite entreprendre le type de travail qui doit être le sien. Il soutient la proposition de Mme Vanstone.

M. SYVÄSALMI fait un résumé des activités de l'AMA jusqu'à ce jour (Annexe).

Le plan d'entreprise pourrait répondre à la proposition de Mme Vanstone.

Il estime que la partie opérationnelle propose également des éléments de stratégie. Nombre de points sont en cours et il lui semble que les membres pourront considérer que le débat sur la stratégie a déjà également eu lieu au sein des comités de travail.

LE PRESIDENT demande s'il y a des questions ou des commentaires au sujet du document soumis, rappelant que celui-ci inclut des décisions opérationnelles et stratégiques.

M. LARFAOUI félicite Mr Syväsalmi pour le travail effectué en si peu de temps, qui n'a sans doute pas été facile à accomplir

Il insiste sur la nécessité d'aborder les divers points en comités et de débattre des objectifs avant de les soumettre au niveau exécutif, afin que le Comité exécutif puisse établir sa future stratégie.

Il devrait également attendre avant de fixer un budget en fonction de leurs moyens et de leurs objectifs.

LE PRESIDENT déclare qu'ils ont fait un nombre de progrès considérable et qu'ils devraient être satisfaits de ces résultats en tant qu'organisme privé dans lequel les autorités publiques et le mouvement sportif privé ont chacun un rôle à part égale. Il s'agit d'un modèle qui mérite qu'on lui donne sa chance

MME VANSTONE remercie Mr Syväsalmi et son équipe pour avoir jusqu'à présent réussi à faire respecter les exigences et à faire appliquer les décisions.

DECISION

Le rapport des activités en date est approuvé.

5. Rapports des comités

– a) Ethique et Education

LE DR VEREEN remercie M. Syväsalmi et son équipe de toute leur aide. Le comité d'éthique et d'éducation est un groupe de 14 personnes qui se compose de représentants des athlètes et des

médias ainsi que de spécialistes en éducation, éthique, marketing social et sciences du comportement.

Le comité d'éthique et d'éducation sait combien il est ardu de mettre au point un plan et un ensemble d'activités pour satisfaire cette nouvelle entreprise privée, mais ils ont eu la chance de former un groupe capable de réfléchir aux nécessités sans pour autant réinventer la roue, de mettre au point un objectif à court terme concentré sur les athlètes de haut niveau, de recommander un ensemble d'activités pour la période actuelle et de proposer un cadre qui aille au-delà de Salt Lake City et prenne en compte les programmes de soutien, complets et à long terme, fondés sur la recherche, ce qui devrait avoir pour résultat une réduction du dopage.

Il fait le résumé des activités, des réunions et des projets du comité d'éthique et d'éducation (Annexe). Chaque activité a été élaborée dans l'idée qu'elle pourrait être exercée en partenariat avec d'autres, aussi bien en ce qui concerne les ressources que pour les questions d'expertise.

MME LINDEN indique qu'il est sans aucun doute important d'entendre ce que font les comités, mais le Comité exécutif n'a pas encore nommé les comités et elle ne peut se faire une idée exacte de ce qu'ils représentent, ce qu'est leur budget, leur taille et la répartition des tâches entre les divers organismes administratifs. Les comités paraissent effectuer un important travail de fondation, mais le Comité exécutif a besoin avant tout de faire savoir quelles sont ses intentions.

Le budget nécessaire au comité d'éthique et d'éducation s'élève à 2,6 millions de dollars US. Approuvent-ils également ce budget?

Elle espère que le Comité exécutif nommera les membres des comités, dans la mesure où il est très difficile d'expliquer à qui que ce soit en dehors de l'AMA, pourquoi les membres n'ont pas encore été nommés. De même, le mandat du comité d'éthique et d'éducation n'a pas encore été approuvé.

En ce qui concerne l'appartenance des membres, MME LINDEN estime que le Comité exécutif était supposé nommer les membres du comité, conformément aux statuts de l'AMA.

Elle souhaite que ces points soient résolus en priorité car elle considère qu'il est plutôt difficile de continuer à travailler dans de telles conditions.

Tout d'abord, il leur faut un cadre, un budget et des règles communes de fonctionnement, ensuite seulement pourront-ils commencer à travailler.

Elle propose deux nouveaux membres de comité : le Dr Hass d'Allemagne pour le comité juridique et le Dr Kuipers des Pays-Bas pour le comité santé, médical et recherche.

La durée du mandat des membres de comités devrait courir jusqu'à la fin 2001, ensuite des règles communes de fonctionnement pourraient être élaborées, à partir de 2002.

MME VANSTONE est inquiète pour ce qui est de la proposition de budget de 2,6 millions de dollars. En ce qui concerne le forum média et le site web, il semble que tout le monde désire un siteweb! Le comité d'éthique et d'éducation est parti pour effectuer un excellent travail sans directive, mais ce dont on a besoin, et ce dont chaque comité va avoir besoin, ce sont de directives précises quant aux priorités à respecter. Ils forment à eux tous le Comité exécutif, il leur revient donc d'intervenir dans les décisions et la stratégie.

M. VERBRUGGEN fait remarquer qu'en ce qui concerne le mandat, on constate un chevauchement de certaines fonctions.

Il importe que la tâche soit poursuivie et que le comité aille de l'avant, dans la mesure où le projet de recherche 3.6 conserve la priorité absolue. Il est d'une importance primordiale d'en apprendre davantage sur les motivations qui conduisent au dopage. On distingue quatre groupes d'athlètes principaux : ceux qui font délibérément usage de substances dopantes, les athlètes qui se sentent obligés de consommer des produits interdits, les utilisateurs de médicaments autorisés et autres produits d'amélioration de la performance; et en face ceux qui rejettent tout ce qui est médical. Les observateurs indépendants ont été frappés par la variété, le nombre et l'ampleur des médicaments consommés régulièrement par une part importante de concurrents. Un projet de recherche dans ce domaine est devenu indispensable. En outre, l'espace sur les formulaires dans lesquels il est demandé aux athlètes de mentionner par écrit les produits qu'ils ont pris n'est pas suffisamment grand. Il le sait par expérience.

Quelques procédures nécessitant d'être mises en place, ne devraient pas les empêcher d'aller de l'avant.

M. KOSS est d'accord pour reconnaître qu'il leur faut respecter des procédures propres à satisfaire les gouvernements. Néanmoins, les personnes qui composent les comités sont des spécialistes. C'est la raison pour laquelle cette responsabilité leur a été confiée. Leurs comptes rendus se fondent sur leur expertise. C'est pourquoi, le travail des comités mérite leur plus grand respect.

Il ne voudrait pas avoir la charge de définir dans le détail l'orientation que ceux-ci devraient prendre, dans la mesure où sa spécialité n'est pas la leur, il ne pourrait faire valoir son expertise face aux professeurs et aux universitaires distingués qui savent où résident les priorités.

Il est vrai qu'une stratégie est nécessaire, mais il leur faut prendre en considération ce que les experts ont décidé, car ce sont les personnes les mieux qualifiées du monde.

MME LINDEN indique que naturellement le travail des membres du comité est respecté. Néanmoins, elle ne souhaite pas qu'ils effectuent des travaux qui débordent du budget. Le Comité exécutif doit souligner les points auxquels il souhaite que les comités s'intéressent. Les décisions de base doivent être prises avant toutes les autres. Il est également nécessaire de savoir qui fait partie des comités. Elle aimerait pouvoir donner son approbation aux membres des comités, cependant les membres doivent pour cela être officiellement connus. Ensuite, ils pourraient nommer des comités (les membres n'ayant pas nécessairement besoin de changer) pour commencer à travailler officiellement à partir de 2002.

MME LINDEN estime en fait qu'elle a besoin de certains documents pour pouvoir obtenir l'approbation de ses collègues de l'Europe.

LE PRESIDENT souligne que le mandat du comité d'éthique et d'éducation doit être approuvé au cours de cette réunion et un projet de mandat a été préparé.

Tous les membres de tous les comités doivent être nommés par le Comité exécutif, qui s'assurera que les comités dans leur composition représentent bien le monde entier dans son ensemble.

Le budget qu'ils ont devant eux représente ce que le Comité souhaiterait dans l'idéal. Le montant permis par les ressources dont dispose l'AMA sera différent.

Le travail des comités a deux aspects : celui que leur donnent les directives du Comité exécutif et celui de traiter les questions qui peuvent ne pas leur avoir été soumises par le Comité exécutif.

Les comités forment la majeure partie du Conseil de Fondation de l'AMA et non pas des unités indépendantes qui évoluent librement et ils doivent donc agir dans ce sens.

Les deux recommandations formulées par Mme Linden concernant les nouveaux membres de comités sont recevables et on doit se prononcer à leur propos. Il serait sans aucun doute utile d'en savoir plus sur eux que leurs noms.

En ce qui concerne les termes du mandat, LE PRESIDENT éprouvent quelques difficultés avec ce qui concerne l'appartenance et la façon dont c'est formulé. La structure à laquelle ils doivent rendre compte devrait être le Conseil de Fondation mais par le biais du Comité exécutif.

Les relations avec d'autres organisations devraient également être approuvées par le Comité exécutif.

Il reconnaît que la structure et le processus sont deux éléments importants, dans la mesure où une AMA arrivée à maturité bénéficiera d'une structure au sein de laquelle tout cela sera opérationnel, sans pour autant étouffer complètement leur esprit d'entreprise.

Il y a eu de nombreux commentaires fondés sur la supposition selon laquelle la forme d'organisation la plus efficace était d'ordre gouvernemental. Ce présupposé reste cependant encore à démontrer comme une vérité universelle. Il leur faut faire des essais et prendre le meilleur des deux mondes.

M. SYVÄSALMI rappelle aux membres les décisions prises lors des réunions précédentes en ce qui concerne l'appartenance aux comités.

Certes, le choix d'un modèle d'entreprise et d'un système de fonctionnement pour l'AMA est utile mais il ne reste qu'une étape typique de la mise en place d'une organisation. Le prochain stade sera certainement de disposer de ce modèle d'entreprise et de ce système de fonctionnement. Il souhaite, au demeurant, faire observer qu'ils doivent aborder d'autres domaines tels que l'intégration du site web dans la stratégie générale de communication et d'information. Il ne lui semble pas qu'ils aient eu

l'occasion d'en inclure une partie dans le stratégie de communication générale. Ce pourrait être une meilleure marche à suivre, compte tenu du plan d'entreprise dans son ensemble.

Les discussions vont se poursuivre à propos du financement extérieur, en particulier entre la Commission européenne et le comité d'éthique et d'éducation, pour la création d'une page web «e-learning». Il semble que l'AMA ait le feu vert pour recevoir 1,5 millions d'euro pour ce projet.

En ce qui concerne les termes du mandat, M. VERBRUGGEN demande en quoi le contrôle sanguin soulève une question éthique.

M. VEREEN réplique qu'il est répondu à cette question dans son rapport.

M. VERBRUGGEN est satisfait, du moment que l'aspect éthique a bien été inclus.

DECISION

Le rapport du comité d'éthique et d'éducation est approuvé.

– **b) Comité juridique**

M. HOWMAN explique que le comité juridique a bien été un groupe de terrain au cours des six derniers mois et que c'est ainsi qu'il poursuit actuellement sa tâche.

Avant Sydney, ils ont recommandé une forme de contrat avec les Fédérations Internationales, lequel a été signé par 27 FI, et les contrôles hors compétitions ont été effectués avec ces Fédérations. Ils se poursuivront jusqu'au 31 décembre. Dès lors, cette opération appelle à être renouvelée en tenant compte de certaines modifications suggérées. Jusqu'à présent, très peu de FI ont le pouvoir, selon leurs textes constitutifs, de procéder à des contrôles sanguins pour l'EPO. C'est pourquoi, pour que l'AMA puisse procéder à des contrôles hors compétition quels qu'ils soient, en se concentrant tout particulièrement sur le contrôle de l'EPO, il lui faudra s'assurer que les FI ont avant tout mis en place les règles nécessaires. Les modifications devront se poursuivre au niveau des FI, si on doit contrôler l'EPO.

Le groupe a fait des recommandations en ce qui concerne l'assurance de l'AMA.

Ils ont passé en revue les règlements de l'AMA et suggéré des changements, car l'AMA n'a, à l'heure actuelle, que le pouvoir de pratiquer des contrôles hors compétition. L'un des amendements suggérés est l'extension de ce pouvoir, afin que l'AMA puisse effectuer des contrôles durant les compétitions.

Ils se sont intéressés aux questions se rapportant au choix du siège permanent de l'AMA. Il y a des questions qu'ils souhaiteraient soulever à propos de points importants d'ordre juridique concernant le site.

Il se sont également lancés dans des approches en direction des gouvernements afin de pouvoir mettre en place des protocoles et autres procédures permettant les contrôles en cours de compétitions sans complication. Ils souhaiteraient accroître les relations formelles bilatérales avec les gouvernements.

Il existe encore des conflits entre les règles des FI et les règles nationales (des organismes gouvernementaux et nationaux) La poursuite des pourparlers sur l'harmonisation restent donc indispensables.

Le comité juridique souhaiterait mettre en place des récompenses pour la recherche juridique d'environ 1000 dollars qui seraient attribués à des études juridiques portant sur le contrôle sanguin.

Par ailleurs, le comité juridique est disposé à apporter son soutien pour ce qui est de l'élaboration du Code de l'AMA.

MME VANSTONE félicite M. Howman pour ce travail bien fait.

M. KITAMI demande ce qui a été envisagé au sujet des dépenses pour les contrôles.

M. HOWMAN répond que le groupe suggère des prix de type universitaire pour une recherche d'ordre juridique, avec un prix par continent.

LE PRESIDENT est d'avis que la question de M. Kitami portait sur les coûts par test. Le prix de 1000 dollars US par contrôle comprend la collecte et l'analyse des échantillons, un compte rendu sur

l'échantillon, toute assistance si nécessaire en cas de contestation et de réunions avec les Fédérations pour mettre au point des dispositions, ainsi que les frais de voyage si nécessaire pour la collecte des échantillons.

Concernant les termes du mandat, M. VERBRUGGEN considère qu'en ce qui concerne le projet de code, il y a un chevauchement. Il serait sage d'éviter ce type de chevauchement, à cet effet, il suggère une division précise du travail.

LE PRESIDENT précise qu'ils sont sur le point de proposer la création d'une commission ad hoc pour coordonner ce travail.

M. VERBRUGGEN mentionne la nécessité d'une action rapide concernant l'harmonisation, car les Fédérations Internationales rencontrent de sérieuses difficultés avec les CNO et la législation (comme la discrimination des étrangers en France). Ce point est mentionné dans une lettre adressée au Président.

LE PRESIDENT fait observer que la façon dont les autorités publiques parviendront à cette harmonisation est beaucoup moins évidente. Il est certes plus simple d'y procéder au sein du Mouvement olympique mais cela n'en demeure pas moins une question urgente.

DECISION

Le rapport du comité juridique est approuvé.

– **C) Comité santé, médical et recherche**

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST annonce que le comité a entièrement soutenu la proposition du contrôle de l'EPO à Sydney.

Le comité s'est réuni les 15 et 16 octobre à Lausanne, pour étudier les questions qu'il est autorisé à résoudre, conformément aux termes de son mandat.

Il a été décidé qu'une liste de produits interdits devra figurer dans le futur code de l'AMA. Une liste existe au sein du Mouvement olympique, mais ce serait l'occasion de procéder à la révision complète de cette liste. Il s'agit d'une question importante et qui prendra du temps. On a reconnu que la liste actuelle prévaudra jusqu'à la mise au point de la nouvelle liste par l'AMA. Un sous-groupe de travail a été formé pour examiner la liste actuelle et proposer quelques idées de base. Une autre réunion est prévue en février pour continuer le travail sur la liste.

En ce qui concerne la recherche et le financement dans le domaine de l'antidopage, notamment des méthodes d'analyse, trois priorités ont été définies : la mise au point de procédures d'analyse pour les substances de croissance, facteurs d'oxygénation et androgènes.

Il leur faut se préparer en vue de la thérapie génique et de ses détournements possibles comme l'amélioration des performances. Un expert reconnu, M. Friedmann, a recommandé la mise en place d'un atelier d'experts au Banbury Centre, près de New York, en septembre 2001.

Le risque possible des suppléments nutritifs contaminés en ce qui concerne les contrôles positifs à la nandrolone est un problème latent qui nécessite d'être examiné. On a décidé de dégager des fonds pour du matériel d'information à ce sujet, de telle sorte que cela puisse être rapidement diffusé. Il n'en demeure pas moins que les scientifiques ont besoin de temps pour effectuer ce travail.

Le comité juridique propose les amendements dont la liste figure en référence dans le dossier. Les trois amendements proposés s'énoncent de la manière suivante :

- *Responsable de la mise en place du système de gestion des résultats au sein de l'AMA, notamment de l'expertise scientifique de l'examen de laboratoire pour le résultat des contrôles.*
- *Organisation de réunions et des ateliers nécessaires.*
- *Liaison avec d'autres comités de l'AMA et autres organismes scientifiques en rapport avec le travail à effectuer.*

On considère que le comité de M. Vereen est mieux à même de traiter des sciences sociales et de la recherche sociale.

En ce qui concerne la remarque au sujet du mode d'appartenance à un comité, LE PROFESSEUR LJUNGQVIST entend que les membres du comité santé, médical et recherche ont

déjà été acceptés. Il reste davantage perplexe en ce qui concerne les futurs membres du comité. Comment doivent ils être nommés? Quelqu'un est-il chargé de les nommer? Pour le comité santé, médical et recherche, il ne recommande pas de remplir les postes vacants prioritairement de manière géographique. Il préfère qu'il soit tenu compte des compétences pour ces places vacantes. Il n'en demeure pas moins vrai, qu'il n'a aucun membre originaire d'Afrique et d'Asie. Certes, ils ont une proposition d'Asie, mais une méthode coordonnée de proposition des nouveaux membres reste souhaitable, car la proposition ne vient pas pour un poste qu'ils souhaiteraient remplir. Le comité manque d'un expert en endocrinologie, ce qui est plus important que le facteur géographique. Certes, des membres compétents représentant aussi une région du monde sont nécessaires, mais l'expertise et la compétence sont les éléments dont il faut tenir compte en priorité.

M. BALFOUR fait observer que le Professeur Ljungqvist a raison en ce qui concerne l'exigence de membres compétents, dans la mesure où ils doivent pouvoir disposer des meilleures compétences. Toutefois, le critère géographique n'exclut pas nécessairement les capacités. Et pour sa part, il lui semble pouvoir proposer un nom d'Afrique.

LE PRESIDENT demande si les membres du Comité exécutif souhaitent approuver l'inclusion des trois nouveaux amendements proposés par le comité santé, médical et recherche.

En ce qui concerne les nominations de membres, il ne souhaite exclure aucun système, néanmoins les nominations devraient peut-être être proposées par le président de chaque comité avant d'être soumis au Comité exécutif pour décision finale.

M. MOYER suggère de demander au président de soumettre la série de membres proposés au Comité exécutif une fois par an pour approbation. Ils pourraient alors examiner la question de l'équilibre. Il souhaiterait qu'on se mette d'accord pour qu'un point de l'ordre du jour de la prochaine réunion soit consacré à l'approbation des membres de tous les comités.

LE PRESIDENT approuve cette bonne idée.

MME LINDEN souligne qu'ils n'ont encore approuvé la nomination d'aucun membre des comités.

MME VANSTONE suggère de demander au comité santé, médical et recherche d'élaborer un plan détaillé reprenant l'ensemble des exigences devant être observées avant que soit possible la mise en place du contrôle de l'EPO dans le monde entier.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare qu'il est parfaitement d'accord avec le commentaire de M. Balfour. La première priorité du comité est de trouver un expert en endocrinologie, de préférence une femme africaine ou asiatique. Il serait intéressant de voir les noms et les propositions.

En ce qui concerne le contrôle de l'EPO, il faut tenir compte des faits. Le contrôle finalement approuvé pour utilisation à Sydney comprenait la combinaison d'un test sanguin et d'un test urinaire, ces deux tests devant s'avérer positifs pour que le contrôle soit déclaré positif. Cela entraîne le problème suivant : le contrôle urinaire se fonde sur une différence physiologique chimique entre l'EPO artificiellement produite en laboratoire et l'EPO naturellement produite par l'organisme. On peut dire qu'il s'agit d'un défaut de la production pharmaceutique, dans la mesure où l'idéal serait de parvenir à une totale transparence, qu'il est facile d'atteindre, c'est pourquoi, selon toute probabilité, ils devront bientôt faire face à une situation où le contrôle urinaire ne sera plus efficace, car l'EPO artificielle et celle produite par l'organisme seront identiques. Il deviendra, dès lors, impossible de différencier l'une de l'autre. A la longue, ils ne pourront plus utiliser que le seul test sanguin mis au point par les Australiens. Ce qu'il faudra examiner du point de vue logistique et juridique.

La combinaison des deux tests sera donc probablement prochainement périmée, mais pour l'instant l'analyse de sang ne peut être utilisée seule car ce test n'a pas été validé scientifiquement. C'est pourquoi, la recherche dans ce domaine (pas seulement l'EPO) doit être retenue comme l'une des trois priorités du comité.

M. VERBRUGGEN fait remarquer qu'il s'agit de mauvaises nouvelles en ce qui concerne l'EPO. Si les laboratoires peuvent fabriquer des produits absolument identiques aux substances endogènes, il lui semble que cela devrait entraîner une nouvelle approbation des autorités. Pourquoi ne pas y introduire des marqueurs?

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST lui répond que l'identité absolue et l'ambition correcte et normale de l'industrie, dans la mesure où la moindre déviation pour une hormone humaine peut entraîner des effets secondaires pour l'utilisateur. C'est un devoir pour l'industrie de s'efforcer de produire des substances identiques.

Nombreuses sont les personnes ayant demandé aux industriels d'introduire des marqueurs et il espère que l'AMA parviendra à convaincre les laboratoires, lesquels refusent de placer quelqu'élément que ce soit susceptible d'entraîner des effets secondaires ou la moindre déviation.

M. VERBRUGGEN se demande quelles possibilités de refuser auraient les laboratoires si l'AMA leur envoyait une ferme mise en garde ?

M. KITAMI fait remarquer, en ce qui concerne l'appartenance au comité, qu'il a déjà pressenti un candidat accompagné d'un dossier sur la personne en question.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST reconnaît qu'il a reçu le document et examiné la proposition, mais il se demande de quelle taille sera le comité. Ils n'ont pas besoin d'un autre chef de laboratoire car ils en ont déjà deux. Il ne rejette pas cette personne en tant que telle au demeurant, il s'agit seulement de savoir comment composer un comité santé, médical et recherche apte à travailler efficacement.

LE PRESIDENT propose que pour la fin novembre 2000, toutes les recommandations concernant les membres de comités soient réunies pour soumission au Comité exécutif.

M. KITAMI demande s'il devra soumettre un autre candidat disposant de l'expertise répondant aux exigences du comité santé, médical et recherche.

LE PRESIDENT estime que ce serait une bonne idée, puisque le comité santé, médical et recherche a besoin d'un endocrinologue.

DECISIONS

1. Les amendements au mandat du comité santé, médical et recherche sont approuvés
2. Toutes les propositions pour les membres du comité devront être soumises avant la fin du mois de novembre 2000 pour approbation lors de la prochaine réunion du Comité exécutif.
3. Le rapport du comité santé, médical et recherche est approuvé.

– **d) Normes et harmonisation**

M. WALKER aborde la question du cahier des charges du comité des normes et de l'harmonisation. Le comité s'est déjà activement mis au travail et examine l'envergure, l'objet et le possible contenu du Code de l'AMA, lequel, sans aucun doute, figure parmi les priorités.

La priorité suivante est la mise au point d'un système d'accréditation des laboratoires par l'AMA.

La troisième tâche est de s'assurer que partout où c'est possible, des normes minimum élevées sont appliquées dans l'action contre le dopage. Ils agissent avec les agences nationales pour soutenir la diffusion de la norme ISO/PAS 18,873, et avec les deux nouveaux groupes de travail : IPT3 et 4 pour élargir encore le domaine d'application de cette norme. Il estime également que tout cela dépendra des leçons que l'on pourra tirer, concernant les normes, du programme des observateurs indépendants.

Le quatrième domaine est celui de l'harmonisation des règles et des règlements en vue de faire des propositions facilitant la situation telle que l'a correctement décrite M. Verbruggen.

La mise au point définitive du système de gestion des résultats est un autre objectif avec en perspective l'élaboration d'un texte qui serait applicable, *mutatis mutandis*, aux principales manifestations sportives internationales dans leur ensemble.

A l'exception possible du travail sur les normes ISO, pour lequel ils souhaiteraient un financement d'un quart de million de dollars environ par an sur les deux prochaines années, la tâche du comité des normes et de l'harmonisation peut être considérée comme un poste unique. La plupart des tâches devraient pouvoir être effectuées en interne, c'est pourquoi les seuls financements nécessaires sont ceux concernant le travail en vue du respect de l'ISO.

En ce qui concerne la question de l'appartenance, ils doivent faire appel à une combinaison mêlant compétences et origines géographiques. Le comité des normes et de l'harmonisation dispose d'experts dans tous les domaines : athlètes et spécialistes de laboratoires venant du mouvement

sportif et détachés des autorités publiques, des agences nationales et des FI. Il ne manque qu'un représentant africain dans leur liste de 13 membres.

M. BALFOUR est inquiet : il serait nécessaire de compter plus d'un représentant pour un continent aussi vaste que celui de l'Afrique. Il souhaite soutenir M. Walker sur cette question.

LE PRESIDENT signale que les autorités publiques devraient s'exprimer sur la méthode qu'elles envisagent pour l'harmonisation des législations. En effet, alors que cela n'est pas si difficile à réaliser au sein du Mouvement sportif, il est frappé de constater le temps que cela demande aux autorités publiques. Sans une mise à plat de tous les détails, ils pourraient se retrouver sur des pistes parallèles sans espoir de convergence.

M. MOYER aborde la question de la mise en place d'une stratégie d'action qui mérite d'être débattue

LE PRESIDENT suggère d'aborder le point concerné de l'ordre du jour.

MME LINDEN demande comment et quand ils nommeront les membres des comités. Elle répète sa proposition de procéder aux nominations jusqu'à la fin 2001, et ensuite d'entamer une nouvelle période.

Lorsqu'ils auront procédé aux nominations, il leur faudra être transparent. Elle n'est pas satisfaite du processus de travail tel qu'il se présente. Il lui est quasi impossible, en tant que représentante de l'Union européenne, d'aller rendre compte à ses collègues.

M. BALFOUR signale qu'ils donnent l'impression de tourner autour de la même question. Le travail des comités est important et il ne pense pas que celui-ci devrait cesser, cependant la mise en forme de ce travail devrait bénéficier d'un cadre stratégique plus large. De sorte que, lorsque les membres des comités se présentent avec leurs listes d'exigences, ces listes se conforment exactement au cadre fixé. Il soutient l'idée d'une séance de réflexion active sur l'élaboration d'un cadre plus large.

En ce qui concerne les comités, LE PRESIDENT indique qu'ils ont le choix entre deux options. Ils peuvent soit approuver immédiatement les membres ayant travaillé au cours de l'année écoulée tout en rajoutant d'autres selon les nécessités pour parvenir à l'équilibre qui leur paraîtra adéquat, ou bien ils attendent jusqu'à la prochaine réunion pour approuver la composition des comités dans leur ensemble.

MME LINDEN estime qu'ils devraient nommer les comités immédiatement et espère qu'ils pourront approuver les deux noms qu'elle a proposés, de sorte qu'elle puisse satisfaire le souhait de ses collègues européens.

LE PRESIDENT constate qu'ils ont déjà un juriste allemand au sein du comité juridique ainsi qu'un expert allemand dans le comité santé, médical et recherche.

MME LINDEN indique que ses propositions proviennent du gouvernement allemand et néerlandais. L'origine des propositions fait la différence et les noms mentionnés par le Président ne figurent pas sur la liste. Comment peuvent-ils être informés si les membres proposés ne sont pas portés sur la liste.

LE PRESIDENT suggère qu'ils approuvent les noms des personnes déjà nommées de facto et ensuite si des noms doivent être ajoutés, ils pourront les approuver lors de la prochaine réunion. Leur mandat courra jusqu'à 2001, afin d'éviter la même discussion à chaque réunion.

M. SYVÄSALMI déclare que l'obligation d'un représentant des athlètes dans chaque comité vient seulement d'être approuvée ce qui explique pourquoi la juriste allemande a été ajoutée après un si court préavis.

MME VANSTONE s'excuse si elle n'a pas été suffisamment attentive mais elle n'est pas sûre qu'on ait résolu la proposition de M. Moyer en décidant que la proposition de M. Syväsalmi sera traitée plus tôt que plus tard. Peut-être vit-elle sur une autre planète et n'a pas compris mais il est traditionnel que les conseils d'administration et les comités exécutifs définissent les conditions stratégiques. L'argent ne pousse pas dans les arbres et le gouvernement australien lui rappelle constamment que chaque dollar dépensé est fourni par une femme qui fait des sandwiches à la tomate et qui pour sa part sera imposée. Il s'agit de l'argent public et il leur faut donc décider d'une stratégie. Ils lisent tous les journaux et la première chose que l'on peut voir dans les comptes rendus c'est quelle action doit être entreprise. Si aucune action n'est requise cela ne vaut pas la peine de le

signaler, et elle ne veut pas en parler. En bref, elle soutient la position de M. Moyer. Le document 16 est excellent et avec quelques modifications on pourrait le traiter rapidement.

M. LARFAOUI suggère qu'ils approuvent la composition des comités telles que celles-ci se présentent. Les membres des comités ont effectué un excellent travail et ils méritent qu'on leur fasse confiance là où ils sont.

DECISIONS

1. La décision d'approuver les noms des membres actuels composant les comités, nommés de facto, en plus de toute nouvelle nomination sera soumise à l'approbation lors de la prochaine réunion. Tous les membres resteront au sein des comités jusqu'à la fin 2001.
2. Le rapport du comité des normes et de l'harmonisation est approuvé.

6. Rapport préliminaire de l'observateur indépendant

LE PRESIDENT fait remarquer que le programme des observateurs indépendants de Sydney a remporté un succès en dépit d'une l'importance de l'entreprise. M. Syväsalmi avait été nommé président du programme entouré de MM. Howman et Walker comme présidents adjoints.

M. SYVÄSALMI remercie chacun de lui avoir confié la présidence de l'Office des observateurs indépendants, et tous ceux qui ont contribué à l'efficacité de son fonctionnement. C'était la meilleure équipe possible.

Les rapports sont dans les dossiers à la disposition de chacun. Il approuve les commentaires qui qualifient de superbes les Jeux de Sydney. Les contrôles antidopage ont été pratiqué de manière très professionnelle et avec efficacité et aucune accusation n'a été formulée à l'encontre du CIO ou de sa Commission médicale, dès lors, il s'est agi à tout point de vue d'un exercice utile.

Les recommandations proposées sont des recommandations positives ou, à tout le moins, des critiques constructives et sont présentées dans le résumé du rapport (Annexe).

Le Conseil de Fondation avait pris la bonne décision d'envoyer une équipe d'observateurs indépendants et l'orateur remercie chacun de la confiance qui leur a été accordée dans l'exercice de cette mission aussi importante qu'intéressante.

MME VANSTONE demande si le CIO va produire un rapport final sur son programme de contrôle du dopage. Si c'est le cas, elle suggère que le rapport de l'AMA soit diffusé après celui du CIO car le rapport de l'AMA devra faire le commentaire de l'ensemble du processus, y compris du rapport du CIO.

Est-ce que le rapport fait référence aux tests atypiques? Il est important que le rapport traite de la prise en charge des résultats atypiques.

Ils doivent également obtenir le prix de revient total de la mission des observateurs indépendants à Sydney afin qu'à l'avenir, ils puissent savoir jusqu'à quel point ils souhaitent ce programme d'observateurs indépendants.

M. SYVÄSALMI réplique que le rapport a été demandé aux CIO mais il ne semble pas que celui-ci en produise un.

LE PRESIDENT déclare ne pas comprendre la raison pour laquelle l'AMA devrait attendre pour diffuser son propre rapport et il n'est pas certain que la Commission médicale du CIO produise un tel rapport sur les Jeux.

MME VANSTONE souligne qu'en avril le CIO avait accepté de publier un rapport définitif.

M. KOSS reconnaît qu'il y a eu accord à ce sujet. Il estime que la Commission médicale du CIO a déjà reçu les informations nécessaires de la part du Comité d'organisation de Sydney en vue de la production de ce rapport.

LE PRESIDENT suggère de demander au prince de Merode le lendemain.

MME VANSTONE considère que les observateurs indépendants devraient se prononcer sur l'intégralité du processus y compris le rapport du CIO.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST indique qu'à sa connaissance il n'y pas eu de rapport de la Commission médicale du CIO après les Jeux Olympiques. Toutefois un compte rendu a déjà été envoyé mais aux seuls membres de la Commission médicale du CIO.

M. HOWMAN signale la présence d'un conflit potentiel, dans la mesure où il est fait mention d'un rapport d'après-Jeux dans le guide de Sydney.

M. BALFOUR ne veut pas jeter de pavé dans la mare, mais n'est-il pas curieux que la Commission médicale du CIO n'ait jamais produit de rapport?

LE PRESIDENT répète qu'il demandera, le lendemain, ce qu'il en est de la situation au prince de Merode.

M. MOYER adresse ses félicitations en ce qui concerne le programme des observateurs indépendants. Il estime que, en tant que Conseil de Fondation, ils ont besoin d'un ensemble de recommandations plus approfondies qui devront être évaluées avec le temps.

Le public va être plutôt surpris par l'aspect technique du rapport et par le peu de cas qu'il fait de l'abus du dopage dans le sport. Il suggérerait que soit rajouté au rapport un préambule qui n'aborde pas la question de savoir si un programme correct de contrôles à Sydney a été possible, mais plutôt le souci général ressenti par le Conseil de Fondation sur les question en cours, ainsi mieux présenté au public grâce à la publication de ce rapport.

LE PRESIDENT déclare qu'il leur faut décider si cela relève du rapport en réponse à un mandat précis ou si cela fait partie de la vision plus large qui est la leur sur le dopage dans le sport.

Il hésite à s'étendre de trop, dans la mesure où la mission a été définie spécifiquement et de manière plutôt étroite. Néanmoins, munis de cette expérience, elle pourra certainement s'avérer utile par la suite.

M. MOYER suggère de diffuser un communiqué de presse abordant le contexte dans un sens plus large.

LE PRESIDENT indique que le comité de M. Walker travaille déjà sur un processus générique de cette nature.

M. WALKER fait observer que le mandat qui est le leur est très précis et qu'ils ne veulent pas aller au-delà de ce qui leur incombe. Toutefois, il est inévitable qu'ayant bénéficié d'une vision aussi générale de la situation, ils soient conduits à la mentionner.

LE PRESIDENT signale que les coûts de cette mission seront inclus dans le rapport financier.

Il considère que les contrôles de l'EPO sont évalués dans certains des comptes rendus détaillés.

MME VANSTONE reconnaît qu'il y est fait référence mais pas aux résultats atypiques. Elle se rapporte à l'omission des contrôles de l'EPO, dans ce qu'ils ne se sont pas montrés suffisamment bons pour permettre un résultat statistique, mais dans ce qu'ils proposent un nombre si important de modèles variables qu'ils ont entraîné des enquêtes supplémentaires..

LE PRESIDENT indique qu'on s'est demandé si les résultats des contrôles sanguins seraient annoncés aux personnes ou aux médecins pour une classique raison de santé.

Pour tenter de clarifier la situation, M. KOSS indique qu'on est tombé d'accord sur le fait que les résultats atypiques comprenant les contrôles urinaires positifs et sanguins négatifs ou l'inverse devaient être portés à la connaissance des Fédérations Internationales pour qu'elles puissent traiter la question. Ceci a été effectué par le CIO et, à son avis, il n'y avait pas lieu de le reprendre dans leur rapport.

On a rencontré un résultat positif sur le modèle de type *on*, qui n'a pas été confirmé par le contrôle urinaire et ensuite six, sept ou huit résultats positifs de type *off*.

L'AMA devrait assurer un suivi en interrogeant les FI sur ce qu'elles ont fait. Les FI, cependant, ne disposent pas de règles leur permettant de traiter ces informations.

LE PRESIDENT indique que cela ne fait pas partie de la mission des observateurs indépendants tel qu'il l'a conçu.

DECISION

Le rapport de l'Office des observateurs indépendants est approuvé.

7. Mise à jour du rapport du programme des contrôles hors compétition

M. SYVÄSALMI déclare qu'un contrat avec quatre Fédérations olympiques de sports d'hiver a été signé et que trois autres fédérations le signeront dans quelques semaines.

Sur les vingt-trois résultats de laboratoires positifs, environ dix entraîneront probablement une sanction et ces résultats n'équivalent pas un contrôle positif de dopage.

En ce qui concerne les dix cas positifs, M. KOSS demande si les athlètes concernés peuvent encore concourir à l'heure actuelle et s'ils ont pris part aux Jeux à Sydney.

M. SYVÄSALMI répond que les athlètes concernés n'ont pas participé à Sydney, et la réponse à la première question est sans doute non.

LE PRESIDENT fait observer qu'il s'agit d'une situation frustrante lorsqu'on n'est parvenu à aucune décision au moment des Jeux Olympiques, même lorsque la décision définitive est connue.

Le programme a été un grand succès. Il a été effectué de manière efficace et professionnelle et il a permis d'ouvrir les yeux à presque toutes les personnes concernées.

DECISION

Le rapport à jour du programme de contrôles hors compétition est approuvé.

8. Assurance de l'AMA

M. NIGGLI explique aux membres que l'AMA a contracté une police d'assurance provisoire pour une assurance de responsabilité civile au tiers depuis le 1er août 2000, auprès de la société française CGU. La couverture maximum s'élève à 16 millions de francs suisses et s'étend sur le monde entier quant à la prime annuelle, elle s'élève à 98 000 francs suisses. Les conseillers de l'AMA sont actuellement en train de mettre au point les termes de la police d'assurance. Le document définitif devra être signé dans les deux ou trois prochaines semaines.

LE PRESIDENT indique que l'aide de M. Niggli a été très précieuse dans la négociation des termes d'une police d'assurance très généreuse. Le montant de l'assurance est de 16 millions. Devraient-ils envisager 30 millions? Naturellement la prime n'en serait que plus élevée. Ceci pourra faire l'objet d'une décision ultérieure.

L'existence de cette assurance devrait être un objet de grand soulagement pour les FI qui imposeraient des sanctions sur la base d'un contrôle antidopage positif demandé par l'AMA. Ils ont les poches pleines grâce à cette assurance.

Il conseille aux membres d'être relativement discrets quant aux termes de cette police, notamment dans la mesure où celle-ci comprend une clause de semi-confidentialité, les détails doivent donc en rester confidentiels.

M. LARFAOUI demande ce qu'il en est de la couverture de responsabilité civile.

M. NIGGLI lui répond que la police couvre les dommages physiques et matériels, les dommages pénaux et les frais de justice en cas de plainte résultant des activités de l'AMA ainsi que des activités des FI si l'AMA est impliquée.

LE PRESIDENT indique que le risque est pour l'AMA de devoir soutenir la FI concernée si elle-même fait une erreur dans l'analyse et le résultat d'un test.

M. VERBRUGGEN estime que, pour le moment, le chiffre des 16 millions est large car le risque reste plutôt limité à l'heure actuelle.

M. NIGGLI répond que la société d'assurance a été informée des activités de l'AMA, et désormais la société connaît l'étendue de ses activités, de sorte que si l'AMA se lance dans les contrôles en cours de compétition, il leur faudra en avvertir la société d'assurance qui pourrait modifier la prime.

M. VERBRUGGEN estime que les FI devraient recevoir copie de ce contrat.

M. NIGGLI indique que cela ne devrait pas poser de problème, car il lui semble qu'il leur appartient de le dévoiler aux membres de l'AMA.

DECISION

Le rapport sur l'assurance de l'AMA est approuvé.

9. Programme de contrôle hors compétition 2001 et appel d'offres

LE PRESIDENT fait remarquer qu'exceptionnellement aucun appel d'offres n'a été organisé pour 2000, mais qu'il sera imposé pour les programmes suivants. Le processus d'appel d'offres du Conseil sportif irlandais a été inclus dans le dossier comme modèle, pour que les membres puissent l'étudier et en faire le commentaire. Il est indispensable de boucler ce dossier avant les prochaines semaines, dans la mesure où le contrat de l'AMA avec le Consortium prend fin le 31 décembre.

L'appel d'offres sera beaucoup plus complet et dépassera la simple collecte d'échantillons. Il comprendra la négociation et les relations de travail avec les FI, la fourniture d'une meilleure base de données; une meilleure procédure de sélection des athlètes soumis aux contrôles, la mise en place complète d'un mécanisme de collecte mondiale d'échantillons, la passation de contrats avec divers laboratoires; et la fourniture de tout soutien en cas de contestation des procédures de ces tests. Il s'agit là d'un défi audacieux pour qui voudra le relever.

L'objectif est de faire circuler les dossiers de candidature dès le début du mois prochain pour obtenir les soumissions au début du mois de janvier 2001. Les membres ont-ils des questions en ce qui concerne le projet de document?

M. HOWMAN indique que quelques modifications seront suggérées au cours des prochains jours. Il propose également que ce dossier soit accompagné de l'actuel contrat de services de contrôles antidopages signé par le Consortium, afin que les candidats puissent prendre connaissance du type de document que l'on attend d'eux.

Le modèle est correct, il suggère simplement d'ajouter plusieurs aspects juridiques pour s'assurer que l'ensemble est complètement explicite.

M. MOYER demande s'il en résultera un contrat unique ou non.

La question de la couverture mondiale se pose également, de même que celle de la capacité et de la crédibilité qui devront être prises en considération. Le choix devra refléter le M de l'AMA.

LE PRESIDENT admet qu'il s'agit là d'un point intéressant.

M. MOYER suggère de rendre le point plus explicite.

LE PRESIDENT demande s'il devrait rechercher un service mondial.

LE GENERAL McCaffrey fait remarquer qu'aux Etats-Unis, il est clairement précisé dans de nombreux contrats que les groupements étaient autorisés. L'avantage de regrouper certaines formes d'équipes a été amplement démontrée.

LE PRESIDENT se demande s'ils devraient annoncer qu'ils attendent une proposition couvrant le monde entier et que celle-ci peut se présenter sous forme d'un consortium.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST aborde la question des FI. L'IAAF a accompli 16 000 tests en 1999. C'est un chiffre très important pour une fédération, qui espère que l'AMA va la remplacer dans ces contrôles, lorsque elle-même et l'AMA estimeront qu'elles y sont prêtes. L'organisme effectuant ce travail devra être complètement indépendant et à l'abri de tout conflit d'intérêts potentiels.

MME VANSTONE se demande dans quelle mesure ils pourraient éviter une vacance dans l'intervalle. Devraient-ils prolonger le contrat jusqu'à ce que la question des activités futures soit résolue?

En ce qui concerne les divers domaines couverts par le dossier de soumission, ils pourraient préciser qu'ils souhaitent que le monde entier soit couvert et attendre de toutes les candidatures qu'elles aient formé des groupements. Une autre possibilité serait de diviser le monde en régions proposées à des candidatures différentes.

LE PRESIDENT déclare que sa principale crainte, en l'occurrence, serait que certaines parties du monde ne feraient partie d'aucun projet. S'il devait y avoir une vacance, accepteraient-ils de prolonger la mission du consortium actuel au-delà de la période contractuelle?

M. MOYER propose de prolonger le contrat jusqu'en février.

LE PRESIDENT est d'accord pour qu'il en soit ainsi, mais pas au-delà du 28 février.

MME VANSTONE demande si le président veut dire pas avant le 28 février.

LE PRESIDENT reconnaît qu'une date fixe est préférable.

DECISIONS

1. Le contrat avec le consortium sera prolongé jusqu'au 28 février 2001. le détail du terme sera négocié.
2. Le modèle de base de l'appel d'offres est approuvé, sujet à des modifications qui interviendront dans les prochains jours.
3. Les dossiers d'appel d'offres seront diffusés au début du mois de décembre et leur soumission sera exigée pour le début du mois de janvier 2001.

10. Choix du siège permanent

– Recommandations de finalistes

LE PRESIDENT indique qu'un nombre important de réponses sont parvenues après l'appel à candidature. Les prochaines étapes doivent comprendre la pondération des critères. Devraient-ils sélectionner les villes candidates, en d'autres termes, devraient-ils réduire le nombre de candidatures ? Des visites dans les villes devront également être envisagées, de même que la création d'un dossier de candidature qui sera envoyé aux villes candidates.

En ce qui concerne les critères d'évaluation, le CIO bénéficie d'une licence sur un logiciel de prise de décision ayant pour base le concept « fuzzy logic ». Le département de la technologie du CIO acceptera probablement de le mettre à la disposition de l'AMA.

Il y a dix candidatures en lice, certaines d'entre elles ne répondent pas à toutes les exigences initiales.

M. MOYER estime que les demandes incomplètes ne devraient pas être admises à l'étape suivante.

LE PRESIDENT demande aux membres, au cas où tous les documents exigés n'ont pas été fournis, s'ils devraient décider, en dépit de toutes les autres qualités présentées par la ville, de ne pas lui autoriser l'accès à l'étape suivante du processus. Il s'agit là d'une décision de principe.

MME LINDEN demande quels types de documents ont été exigés. Pourquoi une ville n'aurait-elle pas fourni certains documents? Elle ne connaît pas parfaitement le processus de candidature.

M. SYVÄSALMI explique qu'il a été demandé aux villes requérantes de certifier l'approbation du CNO, celle des autorités nationales, régionales et municipales. Les deux villes présentant des lacunes sont Singapour (pas d'approbation du CNO), Barcelone (pas d'approbation du gouvernement national) et Madrid (pas d'approbation du CNO).

Sur la base de cette décision de principe, LE PRESIDENT, conclut que Barcelone, Madrid et Singapour sont éliminées.

M. KOSS soutient cette décision.

MME LINDEN l'approuve également

LE PRESIDENT indique qu'une dernière vérification sera effectuée simplement pour s'assurer que c'est bien le cas, mais dans cette hypothèse les trois villes ne peuvent pas être acceptées. Ceci ne

laisse plus que sept villes qui ont transmis la documentation formelle nécessaire. Quelqu'un a-t-il des commentaires à faire à ce sujet?

M. MOYER fait remarquer qu'on est en présence d'une liste eurocentrique plutôt amusante pour laquelle la durée de vol vers l'Europe semble être un critère important. Il existe d'autres continents dans le monde. Il se demande si la tendance que soulignent ces commentaires pourrait être éliminée. Un bon emplacement en Europe est particulièrement bien considéré. Et, dans ce rapport, dans l'un des cas, la durée du vol vers l'Europe est considérée comme un atout, pourquoi?

MME LINDEN fait observer qu'il est plutôt curieux, politiquement parlant, que la France ait proposé deux villes.

LE PRESIDENT demande s'ils devraient accepter les autres villes non éliminées comme villes candidates. Ne devrait-il pas y avoir davantage d'abandons à ce stade?

M. MOYER indique qu'il pensait qu'il s'agissait d'un processus en deux phases, avec une liste de finalistes devant être composée ce jour même et la décision finale prise lors de leur prochaine réunion.

LE PRESIDENT estime qu'ils devraient attendre d'avoir visité les villes avant de prendre une décision quelle qu'elle soit.

M. MOYER demande si on a procédé à une analyse. Ne pourraient-ils par compiler une liste de finalistes?

MME LINDEN estime, certes, qu'ils devraient discuter les critères d'évaluation, mais les dossiers de candidature sont bons et il leur faudra de bons arguments pour décider de ne pas retenir certaines villes.

Ils devraient retenir les sept villes et ensuite prendre une décision en suivant un certain type d'évaluation.

La question des conflits d'intérêts éventuels devrait également être posée.

MME VANSTONE insiste sur la nécessité de rendre le processus transparent et fiable.

Il leur faut pouvoir prendre en considération une estimation avant de sortir une ville de la liste des sept finalistes. Il leur faut des critères à respecter pour procéder à l'élimination des villes.

M. KOSS fait observer qu'un système de classement serait utile. Ils vont dépenser une somme assez importante en transports pour le comité d'évaluation si le nombre des villes ne peut être réduit selon certains critères.

Le soutien financier des autorités locales sera l'un des principaux critères.

LE PRESIDENT souligne qu'il s'agit d'un processus en deux phases délibéré, la première étape étant d'envoyer des critères généraux justes aux pays, la prochaine étape étant de séparer le bon du mauvais.

Les villes devraient cependant avoir une chance de préciser ce qu'elles ont l'intention de faire.

A propos du système de pondération, MME LINDEN souligne la nécessité de connaître ce qu'il en est de la politique nationale antidopage du pays.

M. SYVÄSALMI rappelle que le processus en deux étapes a été approuvé et toute la documentation appropriée a été envoyée aux villes qui de ce fait sont parfaitement au courant de ce que l'AMA recherche. Il s'agira d'une candidature complète.

Le système de pondération tel qu'il se présente est mathématique, ce qui inclut une partie politique et une partie concernant l'engagement et la politique antidopage du pays concerné.

Les critères ont également été approuvés en principe par le Comité exécutif et peuvent être consultés dans les dossiers (Annexe).

MME LINDEN demande pourquoi les avantages que tireraient le pays d'accueil bénéficie d'un coefficient aussi élevé.

M. SYVÄSALMI lui répond que cela témoigne de l'engagement de la ville hôte et du pays.

LE PRESIDENT fait observer qu'il subsiste quelques problèmes avec les mathématiques sur le document.

M. MOYER avoue qu'il est déçu. Il était persuadé qu'ils auraient à se prononcer sur une liste de finalistes. Sept villes ne constituent pas une liste de finalistes. Ils peuvent toujours prétendre que c'en est une mais ce n'est pas le cas.

S'il n'y a pas d'autres critères qui entrent en jeu pour en éliminer de la liste, il se pose plusieurs questions. L'AMA s'est prononcée clairement quant à la séparation visible et réelle d'avec le CIO, dès lors, il lui semble que la décision d'installer le siège de l'AMA à Lausanne reste incompatible avec les discussions qu'ils ont eues en réunion. Peut-être, pourraient-ils prendre une décision sur ce point de principe?

Deuxièmement, les représentants européens pourraient-ils lui dire si on doit effectivement prendre au sérieux la candidature de Vienne, étant donné le gouvernement autrichien actuel?

MME LINDEN aborde la question des conflits d'intérêts. Il n'y a pas de raison que Vienne ne puisse pas se porter candidate.

Pour ce qui est de Lausanne, M. KOSS considère que l'AMA a certainement fait la preuve de son indépendance par rapport au CIO, quand bien même ses bureaux y sont situés pour le moment.

M. VERBRUGGEN propose qu'ils s'en tiennent à leur décision initiale lors de la téléconférence. Il n'empêche, sept villes cela constituera une tâche importante.

Comment fonctionnera le comité d'évaluation?

En ce qui concerne Lausanne, il doit manifester sa contrariété, en tant que membre du CIO, à entendre la remarque de M. Moyer selon laquelle l'AMA ne doit pas être trop proche du CIO quand bien même le CIO et les FI sont assez bons pour payer 25 millions de dollars d'emblée. Cette remarque est plutôt blessante.

M. LARFAOUI précise que le CIO et l'AMA sont deux organismes séparés à Lausanne et que Lausanne est candidate de plein droit.

LE PRESIDENT fait remarquer que l'une des difficultés résulte dans le fait qu'ils ne s'attendaient pas à recevoir dix réponses.

Le processus sera entièrement transparent si les membres le souhaitent. Le Comité exécutif de l'AMA pourra prendre en considération quelques défauts et décider d'éliminer deux autres villes pour ramener leur nombre à 5. Sinon, ils pourraient demander au Conseil de Fondation de décider si celui-ci souhaite réduire le nombre de sept. Mais si les membres ne sont pas prêts à en retirer, il ne pense pas qu'ils aient d'autre possibilité que celle d'aller de poursuivre avec les sept villes.

MME VANSTONE se demande si le principe d'évaluation, une fois que les coefficients auront tous été déterminés, ne pourrait pas être appliqué aux villes par le secrétariat pour obtenir un classement, avec la possibilité de retrancher les deux ou trois villes arrivées en fin de liste.

Ils pourraient retenir d'autres critères objectifs et charger le secrétariat d'appliquer ces critères avant d'approuver par téléconférence la nomination des quatre villes arrivées en tête pour la poursuite du processus. Ensuite, on pourrait envoyer quelqu'un pour opérer les diverses estimations.

Elle est moins à l'aise avec le reste du processus qui sera pris en charge par des personnes qui ont des intérêts à défendre.

En ce qui concerne Lausanne, chacun devrait se souvenir que les gouvernements ont exprimé le point de vue selon lequel l'indépendance est indispensable vis-à-vis du CIO.

M. BALFOUR explique que pour l'AMA, il est primordial de ne pas apparaître comme étant contrôlée spécifiquement par le CIO. C'est une question de perception.

LE PRESIDENT ajoute qu'il s'agit d'une perception ayant pris corps au plus fort de la crise la plus grave qu'a dû affronter le CIO.

LE CIO ne contrôle par l'AMA. L'AMA a été élaborée et conçue de telle sorte qu'elle ne soit pas contrôlée par le CIO.

M. VERBRUGGEN se demande pourquoi ils n'ont pas décidé d'effacer Lausanne. Ils ne peuvent permettre qu'une ville se présente et ensuite la rejeter pour les raisons invoquées.

M. MOYER admet qu'il a lui-même amené la question de Lausanne. Le mouvement de balancement provient du fait qu'il comprend parfaitement qu'ils se sont mis d'accord sur un processus

objectif, un processus qui leur permettrait à tous de traiter la question d'une liste fondée sur l'examen de critères exposés franchement et dans le contexte desquels il était demandé de répondre. Ceci devait leur permettre d'achever leur réunion de ce jour avec quatre ou cinq villes.

A présent, il comprend qu'une analyse a été effectuée et que cinq villes se sont avérées meilleures que les autres. Il estime qu'ils devraient pouvoir se décider sur la base de l'examen effectué, si le Président veut bien leur indiquer les résultats de cet examen.

En ce qui concerne la question des conflits d'intérêts éventuels, elle est suffisamment importante pour qu'ils l'étudient. Nombre d'entre eux sont concernés. Ils doivent s'en tenir à une politique de prise de décision. Il rappelle aux membres que la solution retenue à cet effet a été d'engager un groupe de conseillers objectifs et expérimentés supposés être présents avec le travail effectué. De telle sorte qu'ils puissent prendre une décision non pas sur un coup de tête d'un membre mais sur la base d'une analyse, ayant semble-t-il déjà été effectuée en partie, même si elle n'est pas partagée par les autres membres. Auront-ils une chance de prendre connaissance de l'évaluation des villes candidates?

M. VEREEN souligne qu'ils ont adopté des règles sur les conflits d'intérêts et il encourage chacun à examiner ces règles et à décider si oui ou non elles le concernent.

M. KOSS estime qu'ils devraient être plus constructifs.

MME LINDEN propose que l'on décide de conserver ces sept villes et qu'on vienne ensuite avec le système de pondération devant le Conseil de Fondation. Ce point devrait être envisagé et peut-être pourraient-ils faire une pause pour voir à qui la question des conflits d'intérêts pose un problème. Il est difficile d'entamer une discussion politique sur les villes à ce stade, dès lors, la seule façon de poursuivre serait de proposer les sept villes au Conseil de Fondation le lendemain.

LE PRÉSIDENT indique qu'on a prévenu les villes qu'il s'agissait d'un processus en deux phases, il lui serait donc inconfortable d'éliminer l'une ou l'autre des sept villes à ce stade.

MME VANSTONE déclare qu'ils devraient procéder comme l'a suggéré Mme Linden. En l'absence de tout document avec les critères pour supprimer d'autres villes, elle ne voit pas comment ils pourraient faire autrement.

Sans documentation, elle estime qu'ils devraient poursuivre avec les sept villes. Elle le regrette dans la mesure où elle aurait préféré une liste plus courte mais tel que cela se présente, il leur faut poursuivre.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'étudier le système de pondération.

MME VANSTONE demande si cela intéresse vraiment quelqu'un que Nice soit une belle région touristique.

M. SYVÄSALMI souligne les avantages financiers potentiels pour l'AMA. Il suggère que Mme Vanstone lise les documents de candidature illustrant comment ce facteur peut être un avantage pour l'AMA.

LE PRÉSIDENT explique le système de pondération que les membres ont devant eux (Annexe).

MME VANSTONE demande s'il s'agit de ce que le groupe a recommandé. Si les erreurs en page 1 du document sont de simples erreurs de frappe? Si oui, elle n'a aucune question au sujet de ce document.

LE PRÉSIDENT assure que le document a été mis au point par le groupe, qui a été embauché pour ses compétences plutôt que pour ses qualités de frappe.

MME VANSTONE déclare que si le document a été préparé par un organisme compétent pour ce genre de chose, elle n'a pas les moyens d'argumenter contre, dans la mesure où elle n'est pas spécialiste de la partie.

Ayant relevé les points en question dans le document, M. SYVÄSALMI lit tous les critères concernant les avantages de l'AMA, qui prévoient également les avantages pour le personnel de l'AMA et leur famille.

M. BALFOUR indique qu'il n'est pas certain qu'ils rendent justice aux documents ou à eux-mêmes.

Il en pense pas qu'on leur ait donné ce dont ils avaient besoin, mais les membres ayant effectué le travail sur la question ne sont pas à blâmer.

LE PRESIDENT répond que s'ils ne sont pas d'accord avec ce document, libre à eux de le modifier.

Ils doivent pouvoir prodiguer des conseils au Conseil de Fondation, de telle sorte que lorsque l'évaluation sera faite, ils disposeront d'un cadre sur lequel porter une estimation.

MME LINDEN propose qu'on approuve le système de pondération tel qu'il est.

M. MOYER approuve cette proposition. Il estime que le système de pondération suggéré devrait leur permettre de progresser de manière claire et efficace.

M. LARFAOUI déclare qu'il ne comprend pas comment un pays peut présenter deux villes avec l'approbation de son gouvernement et du CNO. Pourquoi l'AMA devrait-elle choisir entre les deux villes?

DECISIONS

1. Les critères d'évaluation des villes candidates sont approuvés.
2. Le système de pondération proposé pour l'évaluation des villes candidates est approuvé.
3. Il est décidé de proposer les sept villes restantes (Nice, Vienne, Montréal, Lausanne, Lille, Bonn et Stockholm) au Conseil de Fondation le lendemain.

– **Comité d'évaluation**

LE PRESIDENT souligne qu'un comité d'évaluation devra être formé, après s'être assuré que les personnes qui en font partie ne sont pas en situation de conflit d'intérêt. L'objectif est de soumettre des recommandations au printemps, le Conseil de Fondation devant ensuite décider afin que l'Agence soit opérationnelle dans son nouveau siège à compter du 1er janvier 2002. Les critères d'évaluation des candidates devront également faire l'objet d'une décision.

M. SYVÄSALMI propose un comité d'évaluation fondé sur l'expérience des divers instances ayant eu à passer par un processus similaire. Le comité comprendra deux membres de la sphère publique, deux membres du Mouvement olympique et un représentant des athlètes. Le secrétaire de l'AMA et le consultant seront les membres non-votants de ce comité.

M. MOYER suggère que l'on choisisse des membres d'Asie, d'Afrique et d'Océanie. La proposition pour le comité d'évaluation est bonne.

M. SYVÄSALMI propose que M. Howman soit l'un des membres du comité d'évaluation pour les représentants des autorités publiques. Il aimerait que le Comité exécutif choisisse l'autre membre représentant les autorités publiques.

MME VANSTONE déclare que peut-être les autorités publiques pourrait discuter de la question entre elles.

Pour le Mouvement olympique, M. SYVÄSALMI propose M. Aján (Hongrie) et M. Besseberg (Norvège).

En ce qui concerne le représentant des athlètes, peut-être M. Ctvrtlik (USA) pourrait-il être retenu dans la mesure où il a fait partie de la procédure de candidature pour les Jeux Olympiques de 2008.

M. KOSS indique qu'il abordera ce sujet avec les athlètes et proposera un nom d'athlète le lendemain.

M. MOYER veut s'assurer que les régions présentant des villes candidates ne figureront pas parmi les représentants des FI ou des athlètes. Ne pourrait-on considérer cela comme un conflit d'intérêts? Ces personnes sont clairement identifiées avec certaines parties du monde. Peut-être devraient-ils avoir un représentant des athlètes et des FI originaires d'Asie, d'Océanie et d'Afrique.

M. SYVÄSALMI répond qu'il considère que les deux personnes, l'une représentant les sports d'été, l'autre les sports d'hiver, offre une perspective mondiale, en particulier parce qu'ils prennent part tous les deux à la politique antidopage.

LE PRESIDENT demande quel est en fait le problème.

M. MOYER répond que d'autres personnes devront décider de la question des conflits d'intérêts. Pour en revenir au premier commentaire qu'il a fait, le document qu'ils ont reçu donne une vision clairement eurocentrique des critères. Il souhaite s'assurer que les personnes du comité n'auront pas un point de vue similaire. C'est pourquoi, pour le respect de la transparence, il recommande que les candidats ne soient pas originaires des deux continents ayant des villes sur la liste.

MME VANSTONE conclut que M. Moyer recherche une certaine forme d'objectivité.

M. VEREEN suggère qu'ils retournent à leurs règles traitant du conflit d'intérêts et les passent en revue.

M. LARFAOUI demande pourquoi M. Koss ne pourrait pas faire partie du comité d'évaluation, ou d'autres athlètes d'Europe ou des USA.

LE PRESIDENT répond que telle est la proposition.

MME VANSTONE insiste sur la nécessité de préciser ce qu'on entend par conflit et par intérêt.

M. MOYER suggère qu'une sous-section du comité d'évaluation envisage les recommandations qu'il fera dans la soirée et que cette sous-section procède à l'exclusion des personnes qui seraient susceptibles de se trouver en position de conflits d'intérêts.

Il souhaite un processus qui place au-dessus de tout soupçon les personnes chargées de décider qui fera partie du comité et où sera le comité. C'est pourquoi, il demande que les personnes non-européennes et non-américaines fassent une proposition le lendemain.

DECISION

La composition définitive du comité d'évaluation sera confirmée à la réunion du Conseil de Fondation.

11. Statuts de l'AMA

– **Amendements**

– **Proposition de vote**

Seront discutés à la réunion du Conseil de Fondation le 14 novembre 2000.

12. Personnel de l'AMA – rapport du secrétaire général

Sera discuté à la réunion du Conseil de Fondation le 14 novembre 2000.

13. Elaboration d'un site web

Sera discuté à la réunion du Conseil de Fondation le 14 novembre 2000.

14. Demandes d'action de l'AMA

- **Mme la Ministre Vanstone – contrôles de l'EPO**
- **Secrétaire d'Etat Coderre – le problème italien**
- **Athlétisme des USA**
- **FI et autres demandes de contrôles**
- **Lettres UCI**
- **Lettre CONFEJES**
- **Projet de qualité : les questions de l'ISDC et associées**
- **Lettre de Johann Olav Koss**

Seront discutés à la réunion du Conseil de Fondation le 14 novembre 2000.

15. a) Budget 2000 (révisé)

b) Budget 2001

Seront discutés à la réunion du Conseil de Fondation le 14 novembre 2000.

16. Programme de travail futur

a) Modèle d'entreprise de l'AMA

MME VANSTONE estime que le document (16) se présente comme tout document doit à son avis se présenter. C'est pourquoi, elle tient à féliciter ceux qui ont eu la responsabilité de le produire, dans la mesure où il indique en introduction ce que le Comité exécutif demande et fournit certains éléments de raisonnement et d'encadrement.

Elle propose que la recommandation d'un modèle d'entreprise pour l'AMA soit approuvée, sujette à des ajustements pour ce qui est des délais. Le modèle devrait être adopté immédiatement. Ils devraient inviter tout les membres du Conseil de Fondation et du Comité exécutif à ajouter toutes les idées qu'ils souhaitent et à les soumettre au groupe de travail ad hoc avant le 6 décembre. Toutes les idées devraient être diffusées avant le 15 décembre et avant le 15 janvier. Celles-ci devront avoir reçu réponses et commentaires. Un projet de stratégie devrait être élaboré et soumis au Comité exécutif avant le 15 février. Ensuite en mars et avril, ils devraient pouvoir approuver le projet et le soumettre au Conseil de Fondation.

Un plan d'entreprise devrait prévoir une obligation de rendre compte de la gestion générale des finances selon un processus fixe, il devrait également définir le rôle du Comité exécutif, par opposition à celui du Conseil de Fondation, car les ordres du jour des deux organes paraissent très semblables - préciser quels points de finance et de gestion devraient faire l'objet d'une obligation de rendre compte et quel est l'objectif sur cinq ans.

Si tous cela pouvait être réalisé, elle garantit qu'elle soutiendra le point 16.

LE PRESIDENT souligne que les deux programmes ne sont pas très différents. Son souci réside dans le fait qu'entre le 15 décembre et le 15 janvier, il est pratiquement impossible d'obtenir une attention quelconque.

La chose la plus difficile sera de formuler des idées et des points de vue dans la mesure où ce qui advient normalement, c'est que l'invitation est envoyée mais elle ne rencontre qu'un silence assourdissant.

MME VANSTONE suggère de changer la date du 15 janvier qu'elle a proposée pour le 30 janvier.

LE GENERAL McCAFFREY appuie Mme Vanstone. Il y a lieu d'être extrêmement satisfait. L'équipe d'observateurs indépendants a produit un rapport qui est monumental comme le résultat du contrôle de l'EPO. Le travail de ce Comité exécutif s'avère extrêmement prometteur, bien que malgré tout un peu agité.

Néanmoins, ils manquent d'une perspective conceptuelle pour l'AMA. Il leur faut également appréhender la question du conseil de surveillance : soit celui-ci est l'organe gouvernant l'AMA soit il ne l'est pas. Il suggère que dans une large mesure ce ne soit pas dans ce sens qu'ils se dirigent. C'est pourquoi, il leur faut également investir leur propre Comité exécutif. Ils ont besoin d'éléments déterminants (à ce propos, il approuve sans réserve le débat bienvenu sur le plan de cinq ans). Et il est indispensable de se concentrer sur Salt Lake City. Sydney est à la base d'événements, mais à présent, il leur faut retenir ce qu'ils y ont appris et envisager ce qu'il y a lieu de tenter à Salt Lake City.

Il espère qu'ils pourront discuter, le lendemain, si oui ou non il doivent donner à l'AMA le pouvoir de prendre en charge l'administration et la surveillance du processus de contrôle dans son intégralité? Peuvent-ils demander à l'AMA de produire des programmes d'éducation performants pouvant effectivement être mis en place avant Salt Lake City?

Finalement, il tient à rappeler sa propre position : il leur faut agir comme un conseil de surveillance.

M. MOYER soutient le processus proposé par Mme Vanstone et le général McCaffrey. Vont-ils en arriver là et devenir responsables des contrôles de l'abus de drogue et de l'administration qui s'y rapporte pour tous les types de compétition? Il serait tout à fait désireux de participer à cela et reconnaît que la structure est une bonne idée.

Chaque représentant devrait être responsable de la collecte des opinions de son ou de sa collègue autour de la table et ainsi s'assurer que chaque opinion est prise en compte.

M. KOSS soutient également les amendements proposés par Mme Vanstone. Cette stratégie nécessite d'être communiquée au monde. Il se réjouit que l'on puisse compter sur le soutien ferme des gouvernements à cette idée.

Venant d'Afrique du Sud, M. BALFOUR admet qu'il a pour habitude d'exprimer les choses comme il les pense et les perçoit et, s'il devient un peu brusque, il s'attend que les gens puissent l'admettre.

Il souhaite soutenir les propositions faites. Sa conclusion c'est que Sydney a entraîné des événements, mais s'ils sont conséquents en ce qui concerne l'AMA, à partir de dorénavant, c'est l'AMA qui devrait conduire les événements.

En ce qui concerne le début du dernier paragraphe en page 2 du rapport final de l'Office des observateurs indépendants, il souhaite suggérer quelque chose qui pourra paraître ridicule. S'ils agissent correctement en tant qu'AMA, dans la mise en place d'une stratégie, celle-ci devrait prendre la place de la Commission médicale du CIO.

LE PRESIDENT indique qu'il est possible que c'est ce qui arrivera pour ce qui est de l'antidopage mais par pour ce qui est de l'aspect médical plus généralement. Il leur faut montrer de la prudence à propos de ce qu'ils souhaitent, dans la mesure où il se pourrait bien qu'ils l'obtiennent. Si M. Mitt Romney de Salt Lake City pouvait entendre cette discussion, il leur suggérerait probablement de prendre en charge les contrôles à Salt Lake City, et de surcroît leur enverrait la facture!

LE GENERAL McCAFFREY précise qu'ils sont en train de discuter jusqu'à quel point l'AMA devrait surveiller ou contrôler le processus. Il n'estime pas la chose complètement impossible. Il s'agit d'une étape supplémentaire logique. La question qui se pose est de savoir qui, du CIO ou de l'AMA, sera l'organe de tutelle?

LE PRESIDENT déclare que la réponse est évidente, mais que cela prendra un moment avant qu'on en arrive là. L'AMA doit démontrer qu'elle est crédible et qu'elle agit dans le bon sens.

Il lui semble que le CIO est amplement satisfait du processus d'observateur indépendant. Peut-être même, abandonnera-t-il son rôle dans le contrôle du dopage, peut-être que non aussi.

MME VANSTONE indique qu'on peut s'attendre à des désagréments, mais cette motion leur permet de discuter et de décider des priorités, et elle est d'accord pour qu'on s'oriente dans cette même direction.

LE PRESIDENT est d'accord, mais il note qu'on n'obtient pas de cohésion si on a la prétention d'imposer. Ceci doit être pris en considération. De toute évidence, du côté du Mouvement olympique

on n'a pas la possibilité d'imposer quoi que ce soit à quiconque, alors que du côté des gouvernements on le peut. Le mouvement sportif est un peu plus nerveux à ce sujet. La question lui rappelle quelque chose qu'il a une fois entendu : un jour, dans un futur idéal, le lion s'allongera à côté de l'agneau, cela ne veut pas dire pour autant que l'agneau pourra beaucoup dormir. C'est un peu ainsi que le mouvement sportif voit la chose. C'est pourquoi il y a lieu de résoudre la question.

M. VERBRUGGEN déclare qu'il leur faut préciser ce qu'ils souhaitent que l'AMA réalise à long terme. Il leur faut poser les questions suivantes : Où suis-je? Où veux-je me rendre? Et comment vais-je y aller?

Il leur faut décider si l'AMA prendra en charge tout le processus du contrôle du dopage, y compris les contrôles des FI. Il serait heureux de payer l'AMA l'argent que sa FI dépense par ailleurs sur les programmes de dopage et de santé. Le travail effectué jusqu'à présent leur montre toute la complexité du problème. Aucune FI n'est capable de résoudre le problème à elle seule, d'où la nécessité d'une institution comme l'AMA, qui puisse se jouer des frontières et passer outre toutes les compétences et capacités des FI. L'AMA doit prendre en charge l'intégralité du processus et les FI qui dépensent déjà de grosses sommes d'argent devraient se tourner vers l'AMA. Il serait prêt à offrir sa FI le jour même si l'AMA avait besoin d'un cobaye et il est sûr que la Fédération de natation en ferait autant. Il soutiendra complètement l'AMA si elle prend le relais.

Il leur faut un plan à long terme. Il répète qu'il est en faveur de l'AMA prenant le relais dans la totalité du processus de contrôle antidopage.

M. LARFAOUI déclare qu'il comprend le souci de son collègue mais il n'est pas pour autant d'accord de dire que le traitement du dopage relève du seul rôle des FI.

Des contrôles sont effectués non seulement par le CIO : les fédérations nationales en effectuent également, les Jeux régionaux et continentaux procèdent eux aussi à des contrôles. Ce serait merveilleux si l'AMA prenait la responsabilité de toutes les questions de dopage, mais les choses ne sont pas aussi simples qu'on se l'imagine. La question doit être étudiée avec soin.

LE PRESIDENT reconnaît que le problème est complexe. Comment les gouvernements parviendront-ils à l'harmonisation? Ce serait merveilleux si on pouvait y arriver en cinq ans, et il voudrait profiter de l'impulsion qu'ils semblent avoir donné. Il leur reste au demeurant plusieurs sujets d'inquiétude.

M. MOYER dit que le problème devrait être partagé en deux parties. Ils se sont mis d'accord de faire en février une déclaration sur l'orientation qu'ils ont décidée de faire prendre à l'AMA afin d'expliquer si celle-ci devient ou non l'instrument de mise en place des politiques antidopage dans les sports. On a entendu d'excellents arguments des deux côtés, néanmoins, ils n'avaient pas à se prononcer pour ce qui est de savoir si le CIO sera d'accord ou si l'UCI sera d'accord. Il leur faut décider entre eux quelle orientation ils souhaitent faire prendre à l'AMA.

Les gouvernements ont déjà traité de l'harmonisation dans un grand nombre de domaines auparavant. Cela prend du temps, mais il n'est pas sans précédent que des gouvernements se soient mis d'accord sur des processus d'harmonisation qui leur semblent primordiaux. Dès lors, il peut comprendre qu'ils se montrent sceptiques mais il n'y a pas de raison pour que cela ne soit pas réalisable.

M. BALFOUR indique qu'il existe une volonté dans l'esprit des politiques qui s'entretiennent en ce moment au sujet du type d'harmonisation dont ils ont besoin pour pouvoir faire avancer les choses. Cette volonté est, sans conteste, présente parmi les représentants des gouvernements au sein de l'AMA : il s'agit de personnes prêtes à travailler avec obstination pour obtenir des résultats.

MME LINDEN estime que l'AMA devrait également faire des propositions générales en ce qui concerne l'harmonisation, de sorte que tous les gouvernements puissent y parvenir et commencent à réagir.

M. VERBRUGGEN suggère, peut-être non sans naïveté, que l'AMA demande aux gouvernements qui n'ont pas de loi sur le sujet d'attendre avant d'en faire passer une.

LE PRESIDENT demande si les membres approuvent la recommandation en vue d'avoir quelque chose en main à la mi-février.

M. MOYER demande quand ils aborderont le comité pour ce qui est du choix des personnes qui en feront partie?

LE PRESIDENT considère que s'ils ont une chance de le faire à Oslo, ils devraient essayer le lendemain. Il en va de même pour ce qui est du groupe de travail ad hoc pour le choix d'un modèle d'entreprise pour l'AMA.

LE GENERAL McCAFFREY demande s'ils pourraient également prendre en considération la création d'un comité des finances, de sorte que les gouvernements puissent revenir en février et rendre compte de la façon dont l'opération a été financée.

LE PRESIDENT déclare que si cela pouvait être fait, cela n'en serait que mieux. Il a l'impression, d'après certains commentaires, que les gouvernements ne vont pas être capables d'obtenir les fonds nécessaires tant qu'un plan à long terme n'aura pas été mis en place. Peut-être sont-ils en présence de l'œuf de Colomb ?

MME VANSTONE estime que les contribuables pourraient trouver à redire sur la façon dont les gouvernements dépensent leur argent dans le reste du monde, volens nolens. Il est sûr que les ministres des finances ne donneront pas leur accord avant que chacun des ministres puisse revenir expliquer ce que l'AMA a pour but de réaliser. Cela ne signifie nullement, cependant, que dans le même temps, ils ne puissent pas s'entendre sur la manière dont ces contributions devraient être réparties.

LE GENERAL McCAFFREY déclare qu'il est bien possible qu'ils doivent vendre l'idée aux gouvernements, mais au moins, les délégués pourraient parvenir entre eux à un accord cadre.

M. MOYER suggère qu'ils s'attèlent immédiatement à la formule de participation des gouvernements. Il leur faut mettre en place l'autre processus avant de pouvoir demander aux gouvernements de l'accepter. Ils pourraient, au demeurant, s'engager sur des pistes parallèles qu'ils feraient se rejoindre par la suite. Dès lors, l'idée de créer deux groupes de travail à cette session, l'un se consacrant au point 16 et l'autre au financement à long terme, lui paraît bonne.

DECISIONS

1. La recommandation d'établir un groupe de travail ad hoc pour étudier et faire des recommandations au Comité exécutif et au Conseil de Fondation de l'AMA sur un modèle d'entreprise pour l'AMA est approuvé et sera soumis au Conseil de Fondation de l'AMA.
2. La proposition d'un projet de plan stratégique pour un modèle d'entreprise pour l'AMA sera soumise au Comité exécutif à la mi-février.
3. La proposition de créer un comité des finances pour que les gouvernements puissent rendre compte de leur financement dans l'opération est approuvée avant soumission au Conseil de Fondation de l'AMA.

17. Divers

Sera discuté à la réunion du Conseil de Fondation, le 14 novembre 2000.

18. Prochaine réunion

Sera discuté à la prochaine réunion du Conseil de Fondation, le 14 novembre 2000.

La séance est levée à 19h00.

POUR APPROBATION

M. RICHARD W. POUND, QC
PRESIDENT DE L'AMA